



Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 3 février 2016

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 27 janvier 2016, s'est réuni le mercredi 3 février 2016 à 18h30, en séance publique à la Mairie de Saint Pierre d'Albigny, sous la présidence de Philippe VALLET, Président.

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum : 19

Délégués titulaires présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Jacqueline	TALLIN	Département	3 voix
Olivier	THEVENET	Département	3 voix
André	VAIRETTO	Département	3 voix
Frédéric	BURNIER-FRAMBORET	Co.RAL	1 voix
Jean-Claude	BERGER	C.C.H.C.S.	1 voix
Vincent	BRUET-HOTTELAZ	C.C.H.C.S.	1 voix
Daniel	TAVEL	C.C.H.C.S.	1 voix
Xavier	TORNIER	C.C.H.C.S.	1 voix
Yves	DE BRUYNE	Aiton	1 voix
Carlo	APPRATTI	Arbin	1 voix
Aimé	HENRIQUET	Bourgneuf	1 voix
Yannick	LOGEROT	Chamousset	1 voix
Gilles	MAUGIE	Châteauneuf	1 voix
Bernard	FRISON	Coise-Saint Jean Pied Gauthier	1 voix
Jean-Michel	BLONDET	Cruet	1 voix
Jean-Paul	VADEL	Francin	1 voix
Philippe	VALLET	La Chavanne	1 voix
Bernard	CHASSANDE-BARRIOZ	Laissaud	1 voix
Jean-François	MOLLARD	Les Marches	1 voix
Pierre	GLARMET	Planaise	1 voix
Patrick	BATTARD	Sainte Hélène du Lac	1 voix
Jean-François	QUESNEL	Saint Jean de la Porte	1 voix
Stéphanie	GARDET-CHIMOT	Saint Pierre d'Albigny	1 voix

Délégués suppléants présents :

Prénoms	NOMS	Collectivité d'origine	Nombre de voix
Raymond	MULLER	Co.RAL	1 voix
Denis	AMANN	C.C.H.C.S.	1 voix
Laurent	GRILLET	C.C.H.C.S.	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Philippe	GOLEC à partir de 19h	Montmélian	1 voix
----------	-----------------------	------------	--------

Délégués représentés :

Prénoms et NOMS	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Martine BERTHET	Département	Frédéric BURNIER-FRAMBORET	1 voix
Christiane BRUNET	Département	Olivier THEVENET	3 voix
Jean-Claude NICOLLE	Les Molettes	Bernard CHASSANDE-BARRIOZ	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	26 dont 23 titulaires et 3 suppléants jusqu'à 19h	Nombre de voix	32 voix jusqu'à 19h
	27 délégués dont 26 titulaires et 4 suppléants à partir de 19h		33 voix à partir de 19h
Nombre de membres représentés	3 délégués	Nombre de voix	5 voix
TOTAL des voix	37 voix jusqu'à 19h 38 voix à partir de 19h		

Délégués excusés : Auguste PICOLLET, Dominique RUAZ, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain RIBEYROLLES

Assistaient en outre à la séance : Christelle HUGONOT, Bertrand DELACHENAL

Gilles MAUGIE a été désigné Secrétaire de séance.

Stéphanie GARDET-CHIMOT souhaite la bienvenue aux élus du SISARC dans sa Commune. Elle félicite le SISARC pour ses présentations très pédagogiques, claires et lisibles.

M. le Président l'en remercie et précise qu'il s'appuie sur les documents établis par l'équipe technique du SISARC : Christophe Dall'Osto et Thibault Boissy.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 9 décembre 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Yannick Logerot précise toutefois que le délai qui lui a été laissé pour valider le compte-rendu de cette réunion dont il était secrétaire était excessivement réduit.

Philippe Vallet déclare prendre bonne note de cette observation et déclare qu'il prendra soin à l'avenir que les fonctions de secrétaire de séance puissent être exercées dans de meilleures conditions.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Communications

✓ Parution des recueils des actes administratifs

Les recueils des actes administratifs (Année 2015) sont disponibles et consultables au siège du SISARC.

Ils seront mis en ligne sur le site du SISARC

Examen de l'ordre du jour

1. FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires intervenu le 9 décembre dernier, le budget 2016 peut être établi comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 095 825 €
- Section d'Investissement : 946 239 €

Section de Fonctionnement

Libellé	CA 2014	BP 2015	DM	Crédits 2015	DOB 2016	Projet BP 2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 931,83	556 050,09	0,00	556 050,09	955 965,00	1 095 825,00
Charges à caractère général	6 533,39	265 350,00	0,00	265 350,00	899 490,00	899 490,00
Charges de personnel	2 398,28	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
Autres charges de gestion courante	14 545,67	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
Charges financières	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Charges exceptionnelles	0,00	106 046,09	0,00	106 046,09	0,00	139 860,00
Total Dépenses réelles	23 477,34	425 896,09	0,00	425 896,09	953 990,00	1 093 850,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	454,49	455,00	1 520,00	1 975,00	1 975,00	1 975,00
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>129 699,00</i>	<i>-1 520,00</i>	<i>128 179,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total Dépenses d'ordre	454,49	130 154,00	0,00	130 154,00	1 975,00	1 975,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	192 672,00	556 050,09	0,00	556 050,09	1 095 825,00	1 095 825,00
Produits des services	1 368,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 000,00	7 000,00
Dotations et participations	191 304,00	442 504,00	0,00	442 504,00	1 088 825,00	1 088 825,00
Total Recettes réelles	192 672,00	450 004,00	0,00	450 004,00	1 095 825,00	1 095 825,00
<i>Résultat antérieur reporté anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>106 046,09</i>	<i>0,00</i>	<i>106 046,09</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Section d'Investissement

Libellé	CA 2014	BP 2015	DM	Crédits 2015	DOB 2016	Projet BP 2016
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	206 520,26	5 198 345,81	36 000,00	5 234 345,81	817 675,00	946 239,00
Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	195 175,00	195 175,00
Immobilisations incorporelles	12 959,27	250 800,00	0,00	250 800,00	84 000,00	84 000,00
Immobilisations corporelles	1 473,60	1 500,00	51 500,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
Immobilisations en cours	184 536,14	4 863 000,00	-15 500,00	4 847 500,00	485 500,00	614 064,00
Total Dépenses réelles	198 969,01	5 115 300,00	36 000,00	5 151 300,00	817 675,00	946 239,00
Opérations patrimoniales	7 551,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses d'ordre	7 551,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	83 045,81	0,00	83 045,81	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	248 750,74	5 198 345,81	36 000,00	5 234 345,81	679 077,00	946 239,00
FCTVA	0,00	30 507,00	0,00	30 507,00	156 602,00	440 064,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	174 000,00	192 884,81	0,00	192 884,81	0,00	0,00
Subventions d'investissements	66 745,00	4 344 800,00	36 000,00	4 380 800,00	520 500,00	504 200,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
Total Recettes réelles	240 745,00	5 068 191,81	36 000,00	5 104 191,81	677 102,00	944 264,00
Opérations patrimoniales (recettes)	7 551,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	454,49	455,00	1 520,00	1 975,00	1 975,00	1 975,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	129 699,00	-1 520,00	128 179,00	0,00	0,00
Total Recettes d'ordre	8 005,74	130 154,00	0,00	130 154,00	1 975,00	1 975,00

M. le Président présente les modifications par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires. Il précise qu'il s'agit d'ajustements techniques.

En section d'investissement, les travaux de l'axe 7 liés à la réfection des digues d'Alpespace et Gilly-sur-Isère ont pu être payés en fin d'année 2015.

Concernant les subventions, 16 000 € ont été perçues dès 2015 alors que leur inscription était prévue au Budget Primitif 2016 au moment du DOB.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2016.

2. FINANCES – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

Rapporteur : M. le Président

Comme prévu lors du débat d'orientations budgétaires du 9 décembre dernier, il est proposé, pour 2016, de maintenir la participation des collectivités membres au même taux que 2015 soit 191 304 €.

En conséquence et conformément aux statuts, les contributions seront réparties comme suit :

	Participation 2016	
	Taux	Montant
Département	40 %	76 521
Autres collectivités	60 %	114 783
Aiton	8,36 %	9 596
Arbin	2,25 %	2 583
Bourgneuf	2,48 %	2 847
Chamousset	5,79 %	6 646

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Châteauneuf	1,79 %	2 055
Coise	1,49 %	1 710
Francin	6,92 %	7 943
La Chavanne	2,30 %	2 640
Laissaud	3,27 %	3 753
Les Marches	1,84 %	2 112
Les Molettes	0,69 %	792
Montmélian	3,30 %	3 788
Planaise	0,99 %	1 136
Sainte Hélène du Lac	4,67 %	5 360
Cruet	1,26 %	1 446
Freterive	1,31 %	1 504
Saint Jean de la Porte	2,24 %	2 571
Saint Pierre d'Albigny	3,21 %	3 685
CCHCS	18,26 %	20 959
Co.RAL	27,58 %	31 657
Total participation		191 304

Carlo Appratti souhaite connaître le mode de calcul du taux de participation.

Il s'étonne qu'il n'y ait pas de différence par exemple entre la Commune d'Arbin et la Commune de Cruet qui ne possède pas le même nombre de kilomètre de berges (3 km pour la Commune d'Arbin et davantage Cruet), or le taux de participation n'en tient pas compte.

M. le Président précise que les taux sont inscrits dans les statuts de la collectivité. Ils sont basés sur les surfaces pondérées de chaque Commune dans la vallée (les superficies en zones humides ne sont pas comptabilisées, les superficies urbanisées sont majorées d'un coefficient 10).

Xavier Tornier complète la réponse en précisant que c'est essentiellement la superficie de zones urbanisées qui explique le taux de contribution propre à chaque collectivité.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la participation des collectivités membres comme indiqué ci-dessus.

Philippe Golec rejoint la séance à 19h.

3. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

Un point est fait sur les différents dossiers en cours et notamment sur :

- **Les travaux de traitement de la végétation sur les digues de l'Isère et de l'Arc**

La première partie de la 9^{ème} tranche des travaux de traitement des végétaux a été réalisée dans le courant de l'automne par l'entreprise GRDE pour un montant de 60 389 € HT.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Dans la suite du Conseil Syndical du 21 octobre dernier, une deuxième consultation a été menée pour poursuivre ces travaux de traitement de végétation des digues de l'Isère dans les secteurs de Francin, Chamousset/Aiton, Gilly/Sainte Hélène/Aiton.

A l'issue de la consultation pour cette seconde partie de 9^{ème} tranche, le marché a été confié à la société Roudet pour un montant de 5 925 € HT (montant des travaux : 27 025 € ; déduction de valorisation des produits de coupe : 21 100 €).

Suite aux deux consultations, et malgré un volume de travaux important, le SISARC ne consommera cette année que la moitié environ des crédits qui étaient budgétés pour le plan décennal.

Pour rappel, l'AREA participe financièrement aux travaux du plan décennal sur la base d'une convention dont la durée a récemment été prolongée de 3 années supplémentaires.

- **Les travaux de réparation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la Zone Alpespace**

(Opération inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le HT par l'Etat)

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Hydrétudes Alpes-Nord - Alpespace (73800 Francin) - (Délibération du 3 février 2015).

Le marché 2015-SIS-034 « Travaux de réparation de la digue rive gauche de l'Isère au droit de la zone Alpespace » a été dévolu, dans le cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement Guintoli (mandataire) – Bianco – Famy – Carron – SER-TPR pour un montant de 749 350 € HT - (Délibération du 24 juin 2015). Ce marché a été notifié le 16 juillet 2015.

En raison de sujétions techniques imprévues rencontrées pendant l'exécution du chantier, un avenant n° 1 à ce marché a été établi l'augmentant de 331 598,99 € (Délibération du 9 décembre 2015).

A ce jour, 900 m ont été réalisés sur les 945 m.

Une visite du chantier est organisée, en présence de Monsieur le Préfet, le 25 février 2016 à 14h30 (rendez-vous à Alpespace).

- **Les travaux de réparation des digues de l'Isère dans le secteur du Pont de Gilly-sur-Isère**

(Opération inscrite à l'Axe 7 du PAPI 2, opération financée à 100 % sur le HT par l'Etat)

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au Bureau d'études SAFEGE (73375 Le Bourget du Lac) - (Délibération du 3 février 2015).

Le marché 2015-SIS-033 « Travaux de réparation des digues de l'Isère au droit de Gilly-sur-Isère » a été dévolu, dans le cadre d'un appel d'offre européen, au Groupement : Bianco (mandataire) – Guintoli – Carron – Famy - SER TPR, sise BP 13 – Marthod – 73401 UGINE Cedex pour un montant de 1 326 419.94 € HT - (Délibération du 24 juin 2015). Ce marché a été notifié le 9 juillet 2015.

En raison de sujétions techniques imprévues rencontrées pendant l'exécution du chantier, un avenant n° 1 a été établi d'un montant de 350 000 € HT. Cet avenant permet d'achever la réalisation de la protection des berges des tranches conditionnelles 1, 2 et 3. Les travaux prévus sur la tranche conditionnelle 4 (rive droite en amont du pont de Gilly) seront finalement

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

réalisés dans le cadre d'un nouveau marché de travaux qui portera également sur les autres travaux prévus dans le PAPI sur la rive droite en aval du pont de Gilly-sur-Isère (Délibération du 9 décembre 2015).

Le chantier s'est achevé aujourd'hui.

Il est envisagé la réutilisation des batardeaux pour les travaux de l'année prochaine (travaux sur la rive droite).

Il est indiqué qu'une visite du chantier sera organisée le 4 février 2016 à 10h30 (rendez-vous au Pont de Gilly-sur-Isère).

- **La restauration du lit – Pré-études dossier Loi sur l'eau**

(Opération inscrite à l'axe 8 du PAPI 2 prise en charge à 100 % par l'Etat, l'Agence de l'eau et EDF)

Le marché 2015-SIS-01 « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie » a été confié à EGIS EAU, mandataire - Direction barrages et Infrastructures Hydrauliques - Barrages et travaux fluviaux (34965 Montpellier) en groupement avec la Compagnie Nationale du Rhône (69 Lyon) et Ecosphère (69 Ste Colombe) pour un montant de 224 550.00 € HT.

Le dossier a été transmis auprès de la Police de l'Eau pour solliciter les autorisations afférentes.

M. le Président rappelle que le Département de la Savoie est un département test pour la nouvelle réglementation pour l'obtention des dossiers d'autorisation.

Le démarrage des travaux est toujours prévu pour novembre 2016. Durant cette période d'attente d'obtention des autorisations, les consultations aux entreprises vont être lancées.

Xavier Tornier souhaite savoir si la question du stockage des matériaux a avancé.

M. le Président répond qu'il a été indiqué dans le dossier déposé au titre du Code de l'Environnement que le SISARC n'était pas fermé à l'utilisation de sites privés mais que cependant il privilégierait l'utilisation des gravières communales, notamment les 3 suivantes : Chamousset, Aiton et Francin. Il rappelle que les conditions d'utilisation de ces gravières seront arrêtées en étroite concertation avec les trois Communes propriétaires.

- **Déperchement de Fontaine Claire et de La Combaz (Notre Dame des Millièrès)**

(Opérations inscrites à l'axe 7 du PAPI2)

Le SISARC assure la maîtrise d'ouvrage de ces 2 opérations inscrites au PAPI 2. L'objectif est d'assurer la sécurisation des zones habitées de Notre Dame des Millièrès et de l'aérodrome de Tournon contre les inondations par l'Isère et le torrent de Fontaine Claire d'une part et de faire suite à la crue du 1^{er} mai dernier qui a causé d'importants dégâts et la formation de brèches dans les digues du lit du torrent de La Combaz.

Pour l'opération Fontaine Claire, l'avant projet a été déposé et fait l'objet de mise au point.

Pour la Combaz, les expertises relatives au transport solide sont en cours (bureau d'étude ETRM) et les études d'esquisse sont réalisées en régie par l'équipe technique.

Christophe Dall'Osto présente l'actualisation des tableaux de bord des dossiers :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Mission	Etat des réalisations
Axe 8 : Av P et dépôt dossiers administratifs	Dossier Déposé
Axe 7 : chantiers réparation Gilly et Alpespace	Quasi Terminé
Fontaine claire Aérodrôme	Finalisation de l'AvP. Lancement PRO
Déperchement de la Combaz	En cours : Production de l'AvP – SISARC- ETRM
Etudes de danger : Arc, et Alpespace laissaud	Digue Arc : en cours Digue Alpespace Laissaud : en cours
Etudes préliminaires digues	Arc : achevé Laissaud : en cours
Plan décennal : 9 eme tranche 150.000 € 2 marchés végétation : GRDE, Roudet pour ~70.000 € HT 1 marché reprise digue crue 1 mai (Grésy) : SERTPR : 5.375 € HT	Marché GRDE : phase achèvement Marché Roudet : démarrage Marché SERTPR : démarrage
Ouvrages traversants digue Arc	Phase finalisation technique Travaux envisagés par entreprise / RTE

Mission	Feuille de route
Poursuite travaux réparation secteur Gilly (RD)	Maître d'œuvre à recruter
Lancement consultation Géotechnique	A lancer – Février 2016
Lancement étude modélisation	A lancer – Février 2016
Ouvrage traversant Frontenex Tournon : Maîtrise d'œuvre et Travaux	A lancer – février 2016
Etude Biale Grignon	A lancer – février 2016
Dossier Appel à Projet GEMAPI : aide Agence de l'Eau	A lancer – Février 2016
Maîtrise d'œuvre digue de l'Arc	A lancer – Mars 2016
Etudes de danger : autes	A lancer

Daniel Tavel questionne sur la problématique au niveau du pont de Grésy-sur-Isère, lorsque l'Isère monte et qu'elle inonde la plaine. Est-il prévu quelque chose au niveau des atterrissements ?

Il lui est répondu que c'est effectivement au droit du pont de Grésy-sur-Isère que l'encombrement du lit par les atterrissements est maximal. Le nettoyage du lit dans ce secteur relève effectivement de l'urgence.

Laurent Grillet souhaite savoir ce qu'il est prévu concernant le déperchement de La Lavanche.

Il est répondu que cette option va être étudiée en lien avec l'opération de sécurisation des digues dans le secteur du pont de Grésy-sur-Isère inscrite au PAPI 2. Il est rappelé qu'en

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

prévision de cette opération, le S.I.S.A.R.C a mandaté le bureau d'étude ETRM pour la réalisation d'une expertise du transport solide du torrent de la Lavanche. Ces investigations seront conduites en étroite concertation avec les collectivités locales concernées.

4. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :
le mercredi 27 avril 2016 à 18h à Tournon (salle de la Tourmotte)

Le Conseil Syndical en prend acte.

Questions diverses et orales

Raymond Muller souhaite savoir où en est la consultation lancée par le SISARC auprès des collectivités à propos de la réflexion sur la compétence GEMAPI.

M. le Président rappelle que le SISARC porte actuellement des compétences qui correspondent a priori à celles désormais imposées par la GEMAPI.

Il considère que la question doit être examinée en deux étapes :

* étape 1 : les Communautés de Communes souhaitent elles déléguer leur compétence GEMAPI au SISARC

* étape 2 : dans l'affirmative à la question précédente, à quelle échelle géographique le SISARC doit-il intervenir (son périmètre actuel, ou un périmètre élargi).

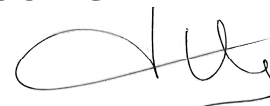
Un courrier du Président du SISARC a été transmis aux Communautés de Communes fin décembre, afin de savoir si elles veulent transférer la compétence GEMAPI à un Syndicat plus grand et si oui sur quel territoire.

M. le Président informe avoir eu une entrevue avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie ce lundi.

La Communauté de Communes de Haute Combe de Savoie a par ailleurs, déjà délibéré.

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h45.

A Albertville, le 11 février 2016
Philippe VALLET
Président du SISARC



Affiché du 11 février au 11 mars 2016 au siège du SISARC et transmis pour affichage dans les Communes membres.